

Décision n° CODEP-DIS-2022-040667 du 17 août 2022 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant renouvellement d'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-172 du code de la santé publique

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-172 à R. 1333-175 ;

Vu la décision n° 2010-DC-0191 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 juillet 2010 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes mentionnés à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Vu la décision n° CODEP-DEU-2017-050278 modifiée de l'Autorité de sûreté nucléaire du 11 décembre 2017 portant renouvellement d'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Vu la demande en date du 9 décembre 2021 présentée par l'organisme SOCOTEC EQUIPEMENTS et le dossier joint à cette demande, en vue d'obtenir le renouvellement de son agrément conformément aux dispositions de la décision susvisée ;

Vu les engagements pris par l'organisme dans le cadre de l'instruction de la demande susvisée,

Décide :

Article 1^{er}

L'organisme SOCOTEC EQUIPEMENTS, dont l'adresse est 5, place des frères Montgolfier à Guyancourt (78), est agréé, sous le n° OARP0021, pour procéder aux vérifications en radioprotection prévues à l'article R. 1333-172 du code de la santé publique.

L'agrément est accordé jusqu'au 17 août 2027 pour les domaines d'agrément et les agences figurant en annexe à la présente décision.

Article 2

La liste des organismes agréés pour les contrôles en radioprotection, mise à jour à la date de la présente décision, est publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à SOCOTEC EQUIPEMENTS et publiée par insertion au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 17 août 2022,

Signé par
**Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
le directeur général adjoint**

Pierre BOIS

ANNEXE 1

à la décision n° CODEP-DIS-2022-040667 du 17 août 2022 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant renouvellement d'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-172 du code de la santé publique

Nom de l'organisme : SOCOTEC EQUIPEMENTS

Numéro d'agrément : OARP021

Domaine(s) d'agrément :

Le domaine d'agrément est défini par le croisement d'un secteur d'activité, d'une catégorie de sources de rayonnements ionisants et d'éventuelles conditions limitatives :

Le secteur « **médical** » regroupe les activités nucléaires et radiologiques destinées à la médecine préventive et curative, y compris les examens médico-légaux, à l'art dentaire, à la biologie médicale et à la recherche biomédicale ;

Le secteur « **vétérinaire** » regroupe les activités nucléaires et radiologiques destinées à la médecine vétérinaire ;

Le secteur « **industrie et recherche** » regroupe les activités nucléaires, au sens de l'article L. 1333-1 du code de la santé publique, à l'exclusion des activités des secteurs « médical » et « vétérinaire ».

Secteurs d'activité Catégories de sources de rayonnements ionisants	Médical	Vétérinaire	Industrie et recherche
Radionucléides en sources scellées	Agréé jusqu'au 17/08/2027	Agréé jusqu'au 17/08/2027	Agréé jusqu'au 17/08/2027
Radionucléides en sources non scellées	Agréé jusqu'au 17/08/2027	Agréé jusqu'au 17/08/2027	Agréé jusqu'au 17/08/2027
Appareils électriques émettant des rayonnements ionisants (dont générateurs) électriques de rayons X)	Agréé jusqu'au 17/08/2027	Agréé jusqu'au 17/08/2027	Agréé jusqu'au 17/08/2027
Accélérateurs de Particules	Agréé jusqu'au 17/08/2027	Agréé jusqu'au 17/08/2027	Agréé jusqu'au 17/08/2027
Conditions limitatives	-		

ANNEXE 2

à la décision n° CODEP-DIS-2022-040667 du 17 août 2022 du président de
l'Autorité de sûreté nucléaire portant renouvellement d'agrément d'un
organisme mentionné à l'article R. 1333-172 du code de la santé publique

Nom de l'organisme : SOCOTEC EQUIPEMENTS

Numéro d'agrément : OARP0021

Agence	Ville	Adresse
Agence Equipements Santé IDF/NORD EST	GUYANCOURT (78)	SOCOTEC EQUIPEMENTS Immeuble Mirabeau 5, place des frères Montgolfier 78182 GUYANCOURT
Agence Equipements Santé OUEST/SUD OUEST	SAINT HERBLAIN (44)	SOCOTEC EQUIPEMENTS Agence de Nantes 52 rue Jacques Brel 44800 SAINT HERBLAIN Cedex
Agence Equipements Santé SUD EST	LYON (69)	SOCOTEC EQUIPEMENTS Agence de Lyon 11, rue Saint-Maximin 69416 LYON Cedex 03